

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 42

Nombre de Présents : 29

Nombre de Votants : 33

Date de la convocation : 21 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit janvier à vingt heures, le conseil municipal de Marennes-Hiers-Brouage s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mickaël VALLET, Maire de Marennes-Hiers-Brouage.

Présents : Mickaël VALLET, Maurice-Claude DESHAYES, Monique CHARRIER, Nathalie DEDIEU, Claude BALLOTEAU, Philippe MOINET, Martine FARRAS, James SLEGR, Catherine BERGEON, Jean-Pierre FROC, Stéphane DUC, Régis JOUSSON, Martine COUSIN, Philippe LUTZ, Jean-Marie PETIT, Liliane BARRÉ, Sandrine DENZIN-PUPP, Nicolas LEBLANC, Maryse THOMAS, André GUILLEMIN, Michelle PIVETEAU, Frédérique LOIZEAU, Muriel TRICOT, Marie-Bernard BOURIT, Francette LELOUP, Patricia DESCAMPS, Daniel CROSAZ, Giles SAUNIER, Jacqueline JOHANNEL.

Absent(s) (ayant donné pouvoir) :

Stéphane DUC (pouvoir à Monique CHARRIER), Frédérique LOIZEAU (pouvoir à Martine FARRAS).

Absent(s) : Nathalie DEDIEU, Jean-Baptiste FOUCHER, Michel DUBOIS, Laëtitia GORRICHON-MAILLET, Sandrine DENZIN-PUPP, Karine PINEAU, Fabien FONTENEAU, Jacques BARON, Muriel TRICOT, Bertrand PIQUES, Patricia DESCAMPS, Natacha RENOUX.

Secrétaire de séance : Claude BALLOTEAU

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le récent décès de Monsieur Robert TAFFORET, ancien adjoint et conseiller municipal de Marennes. Il a adressé, au nom du conseil municipal, un message de sympathie à la famille de Monsieur TAFFORET.

Madame BALLOTEAU est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande si des conseillers municipaux ont des observations particulières à formuler sur le PV de la réunion du 18 décembre dernier.

Aucune observation n'étant formulée, le PV de la réunion du 18 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour.

→ AMÉNAGEMENT URBAIN

- (délibération n°01) : À l'unanimité, il est passé une convention avec le département de la Charente-Maritime pour les études et les travaux relatifs à l'aménagement de la rue Bernard Palissy (RD n°3), sur la commune déléguée de Hiers-Brouage. Il est par ailleurs précisé que le coût total de l'opération étant de 148 540,26 € HT, la participation de la commune s'élève à 89 124,16 €.

Monsieur PETIT souligne que cela fait 12 ans que la commune de Hiers-Brouage a demandé au département de procéder aux aménagements de cette rue.

Monsieur le maire explique que le fait de passer cette convention dès maintenant, alors que les travaux sont prévus dans 2 ou 3 ans, permet à la commune de s'assurer que cette opération est bien inscrite dans le programme des travaux du département.

Monsieur BOURIT demande si les devis de travaux ne vont pas être modifiés d'ici les 2 à 3 ans.

Monsieur PETIT informe que les montants sont fixés à titre définitif.

Monsieur le maire souhaite, à l'occasion de cette question, rappeler qu'une déviation a été récemment mise en place au Breuil afin de permettre au syndicat des eaux de réaliser le renouvellement du réseau d'eau potable dans la rue Jean et Louise Hay. Il précise que cette opération était prévue à l'automne 2020. Compte tenu du passage du Tour de France, qui va nécessiter la réfection de la chaussée au Breuil, il convenait de réaliser préalablement ce renouvellement de réseau.

→ PATRIMOINE COMMUNAL

- (délibération n°02) : À l'unanimité, il est décidé de reverser à la SARL Marennes Impressions la somme de 7 407,12 € HT correspondant aux 4 loyers que la SARL a versés à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine de septembre à décembre 2019, l'acte de vente relatif à l'imprimerie, entre la commune de Marennes-Hiers-Brouage et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine ayant été signé en décembre 2019.

Monsieur le maire précise que ces 4 loyers perçus par l'EPF vont être reversés à la commune.

Il informe qu'il va rencontrer prochainement les représentants des éditions du Phare pour savoir s'ils souhaitent devenir propriétaires d'une partie des bâtiments que la commune vient d'acquérir.

→ TARIFS PUBLICS COMMUNAUX

- (délibération n°03) : À l'unanimité, il est modifié la délibération du 25 novembre 2019 relative aux tarifs publics communaux, et il est fixé les tarifs publics suivants sur la commune déléguée de Hiers-Brouage :
 - Déballage – étalage toute l'année
25,00 € / m² annuel
 - Déballage – étalage exceptionnel
50,00 € / jour

Madame DENZIN demande si les commerçants à Marennes déballent leurs marchandises tous les jours.

Monsieur DESHAYES précise que le déballage des commerçants est occasionnel, ce qui explique le coût de 50,00 € / jour pour les commerçants sédentaires et de 1,50 € par mètre linéaire par jour pour les commerçants non sédentaires.

→ VIE ASSOCIATIVE

- (délibération n°04) : À l'unanimité, une avance sur les subventions est accordée aux associations suivantes :

- Comité des fêtes	12 000,00 €
- La grande échelle	5 000,00 €
- Plus de son	2 000,00 €
- Marennes art et culture	2 000,00 €
- Ludothèque	12 000,00 €
- Vélo club du canton de Marennes	1 500,00 €

→ AFFAIRES SCOLAIRES

À l'unanimité :

- (délibération n°05) : Sont accordées aux écoles élémentaire Henri Aubin, et maternelle Les Tilleuls de la commune déléguée de Marennes, et à l'école Samuel Champlain de Hiers-Brouage, les subventions pour les projets pédagogiques suivants :

2019-2020	16-janv-18		Coût total	Mairie
				Subvention
CPA - CPB	18-juin-20	Zoodyssée CHIZE	936,00 €	450,00 €
CE 2 A - CE 2 B	18-oct-19	Paléosite	448,00 €	124,00 €
	19-juin-20	CHÂTEAU ST JEAN D'ANGLE	626,00 €	150,00 €
	5-juin-20	MAISON DE LA NATURE	894,50 €	250,00 €
CM 1A CM1B CM2A CM2B	mai-20	Musée d'Histoire naturelle LA ROCHELLE	760,00 €	760,00 €
CM1A CM1B	01-janv-20	BD Angoulême	1 126,00 €	650,00 €
CM 1 B		Découverte de marais	418,00 €	200,00 €
CM2A CM2B	12-juin-20	Puy du Fou	1 951,70 €	950,00 €
Les Tilleuls	29/06/2020 30/06/2020	Moulin d'Oléron Dolus	5 460,40 €	1 600,00 €

		total	12 877,10 €	5134.00 €
--	--	--------------	-------------	------------------

- (délibération n°16) : Il est donné pouvoir au maire de négocier avec les communes concernées les charges qu'elles devront supporter dans le cadre de l'équipement du RASED de la circonscription de Marennes.

Monsieur le maire informe qu'il a rencontré les enseignants du RASED de la circonscription locale basé à l'école élémentaire de Marennes. Les enseignantes ont exprimé leurs besoins pour équiper le RASED. Le RASED intervenant auprès d'enfants de diverses communes, le bureau communautaire, au cours de sa dernière réunion, a envisagé la participation de ces diverses communes aux charges liées à l'acquisition des différents équipements. Le critère de répartition des charges reste à définir précisément.

➔ VIE CULTURELLE

À l'unanimité :

- (délibération n°06) : Il est passé un contrat de cession de spectacle avec l'association rue Haute Production pour la programmation d'un concert de Shaun Fergusson le 29 mai 2020 à Marennes, le coût du spectacle s'élevant à 2 637,50 € TTC.

Madame LOIZEAU demande pourquoi Shaun Fergusson n'intervient pas à l'école élémentaire de Marennes, alors qu'il interviendra dans les écoles élémentaires de Bourcefranc-le Chapus, St-Just Luzac, Dolus d'Oléron.

Madame BALLOTEAU explique que le projet de résidence d'artiste de 4 semaines au cours desquelles Shaun Fergusson interviendra dans différentes écoles a été élaboré par le Pays Marennes-Oléron. Celui-ci a proposé la venue de l'artiste à diverses écoles, dont Marennes.

Monsieur le maire explique qu'il peut arriver qu'un enseignant décline l'offre proposée par le Pays Marennes-Oléron. Il souligne que le plus important est que ce projet crée du lien avec les écoles, quelles qu'elles soient. Par ailleurs, ce projet va se traduire par la venue de Shaun Fergusson en concert à Marennes.

- (délibération n°07) : Il est sollicité, dans le cadre du Fonds d'Aide Départemental à la diffusion culturelle en milieu rural, une subvention pour chacun des 3 spectacles suivants qui auront lieu à l'Estran, à Marennes :
 - Le 31 janvier : « Scène de couples chez Feydeau », compagnie Haute Tension, coût du contrat de cession 1 700,00 €
 - Le 14 février : « Jean-Marc Desbois raconte et chante Aznavour », coût du contrat de cession : 3 120,00 €
 - Le 3 mars : « Maldemer le Pirate », coût du contrat de cession : 750,00 €.

Madame BALLOTEAU souligne que cette subvention, qui est égale à 30 % du coût du spectacle, s'ajoute à la subvention globale dont bénéficie la commune pour l'ensemble de sa programmation culturelle.

Monsieur le maire estime que le plafond de 5000 habitants pris en compte par le département pour accorder diverses subventions, est ridicule. En effet, des petites communes de 700 habitants peuvent très bien avoir des moyens très importants par rapport à leurs charges alors que d'autres communes comme St Jean d'Angély ou Rochefort, doivent supporter des charges importantes avec des moyens financiers contraints. Il informe qu'en Gironde, c'est en fonction du potentiel fiscal que sont attribuées les aides départementales.

Madame BALLOTEAU précise que le dispositif mis en place pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants s'applique aussi aux associations qui font de la programmation.

- (délibération n°08) : Il est passé une convention de mise à disposition de la ludothèque avec l'association Lud'Oléron Marennes, étant précisé que, par cette convention, l'association s'engage à effectuer 676 heures d'ouverture au public, la commune s'engageant à verser une subvention de 23 500,00 € à l'association.

Madame BALLOTEAU souligne que la ludothèque a reçu 4 500 personnes et 350 adhérents, le nombre d'adhérents augmentant régulièrement. La ludothèque souhaite développer des animations sur le territoire. 37 % des adhérents sont de Marennes, 63 % des autres communes (Bourcefranc-le Chapus, La Tremblade, Arvert, etc.).

- (délibération n°09) : Il est passé une convention de mise à disposition de la salle l'Estran avec l'association LOCAL.

Madame BALLOTEAU souligne le dynamisme de l'association LOCAL pour développer la fréquentation du cinéma. Elle présentera le bilan 2019 dès que possible.

- (délibération n°10) : Il est fixé le loyer de la salle du 1^{er} étage du Centre d'animation et de loisirs, pour le Cercle Marennais de Yoga, à 500,00 € pour l'année 2020.

Madame FARRAS souligne que la salle est réservée uniquement à l'association.

→ DÉVELOPPEMENT URBAIN

- (délibération n°17) : à l'unanimité, il est donné pouvoir à Madame Liliane BARRÉ et Monsieur Nicolas LEBLANC, de signer les avant contrats de vente ou actes de vente portant sur les 49 lots de terrain à bâtir de la 1^{ère} tranche de la Marquina.

Monsieur le maire souligne que la signature d'actes, quand il y en a plusieurs, peut prendre plusieurs demi-journées. Aussi, Monsieur MOINET et lui-même ne sont-ils pas toujours disponibles pour signer ces actes. C'est pourquoi il souhaite que deux autres conseillers municipaux puissent disposer de ce pouvoir de signature.

→ SERVICES TECHNIQUES

- (délibération n°11) : À l'unanimité, il est cédé à Monsieur Patrick LEDRU l'ancienne balayeuse Citycat 5000, pour le coût de 3 000,00 € net.

→ PERSONNEL COMMUNAL

À l'unanimité :

- (délibération n°12) : Il est pris en compte, pour le remboursement des frais de déplacement du personnel communal, les nouveaux montants fixés par l'arrêté ministériel du 11 octobre 2019, soit :

- Indemnité de repas.....	17,50 €
- Indemnité de nuitée	
Taux de base.....	70,00 €
Grandes villes et Grand Paris.....	90,00 €
Commune de Paris.....	110,00 €
- (délibération n°13) : Il est créé un poste d'agent des espaces verts à temps complet sur le grade d'adjoint technique ou sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} mars 2020.
- (délibération n°14) : Il est décidé de recruter un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activités, conformément à l'article 3 1^{er} de la loi du 24 février 1982 modifiée, à compter du 1^{er} février 2020, pendant 3 mois, le niveau rémunération étant fixé sur le grade d'adjoint technique 1^{er} échelon.

→ DIVERS

À l'unanimité :

- (délibération n°15) : Il est passé une convention avec la SPA de Saintes pour l'accueil d'animaux errants sur la commune de Marenes-Hiers-Brouage, la participation communale s'élevant à 2 923,76 €.
- (délibération n°18) : Il est procédé au remboursement des frais que le maire a supportés dans le cadre du Festival des Cultures Francophones, d'un montant de 449,50 € TTC.

Monsieur le maire précise que les frais correspondent pour partie à la réception par le maire de l'invité d'honneur du festival.

→ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur BOURIT se fait l'écho de certains administrés qui demandent pourquoi les terrasses de certains restaurants ne sont pas démontées l'hiver. Cela ferait des places de stationnement supplémentaires.

Monsieur le maire admet que parfois la commune se pose la question de savoir si elle doit demander à un restaurateur de démonter sa terrasse, quand il ne reste que 2 ou 3 mois.

Monsieur MOINET souligne que l'autorisation accordée aux restaurants est peut-être annuelle.

Monsieur le maire précise que le principe est de démonter la terrasse pendant la période hivernale.

→ INFORMATIONS

Monsieur le maire fait part des informations suivantes :

- Mercredi 5 février, la commune recevra le label EcoQuartier pour la 1^{ère} tranche de la Marquina, au Ministère de la transition écologique et solidaire.
- Vendredi prochain, l'Estran accueille la comédie de la compagnie Haute Tension « Scènes de couples chez Feydeau », à 20 h 30.
- Un concert hommage à Aznavour par Jean-Marc Desbois aura lieu le 14 février à 20 h 30, à l'Estran.
- Jacques-Edmond Machefert sera à la médiathèque vendredi prochain à 18 h 30 pour une rencontre dédicace de son roman « Saintes Frayeurs ».
- Du mardi 4 au samedi 15 février, les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation propose une exposition à la médiathèque « Traces et Sculptures ». Le vernissage aura lieu le mardi 4 février à 17 heures.
- A partir du 18 février et jusqu'au 11 mars, une exposition sur la linogravure prendra le relais, accompagnée d'un atelier le 29 février.
- La réunion qui a eu lieu le 20 janvier dernier sur le très haut débit a rassemblé plus de 130 personnes.
- Une autorisation d'occupation du domaine public du camion fibre de la société Orange a été délivrée. Il devrait s'installer prochainement à Marennes pour proposer des offres commerciales très haut débit.
- Le Directeur des services techniques prendra ses fonctions le 3 février prochain.
- Un chargé de mission commerce centralité a été recruté par la CDC début janvier.
- Le maire a participé aux assises territoriales de la sécurité le 16 janvier dernier à Rochefort.
- Il y a eu signature du Contrat Local de Santé du bassin de Marennes le 17 janvier dernier.
- Un salon de l'emploi en camping s'est déroulé le 21 janvier dernier à Marennes.
- Les plantations rue Etchebarne ont démarré ce matin.
- Les plantations dans les venelles de l'église seront effectuées en février.

Fin de la séance à 21 heures.

Le secrétaire de séance
Madame Claude BALLOTEAU

Le Maire de Marennes-Hiers-Brouage
Mickaël VALLET